

## DOMAINE « FLUIDES FRIGORIGENES »

---



Attestation manipulation fluides frigorigènes

**CONSULTEZ EN DETAIL LE PROGRAMME**



# ATTESTATION D'APTITUDE A LA MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGENES – CATEGORIE 1

*Cette attestation est nécessaire pour la manipulation des fluides frigorigènes. Or, on retrouve ces fluides dans de très nombreux domaines d'activité : dans le commerce (vitrine réfrigérée des grandes surfaces ou dans une boulangerie), dans l'industrie avec le froid industriel, dans les transports avec le froid embarqué, mais aussi chez les particuliers (systèmes de climatisation, pompes à chaleur) et chez les professionnels de la restauration collective (équipements de cuisine professionnelle)*

## OBJECTIFS :

Se préparer au passage de l'attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes - catégorie 1.

Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes de climatisation (sauf climatisation automobile) de la catégorie 1 au sens de l'arrêté du 30 juin 2008.

## PROGRAMME :

### Théorie sur 2 jours :

- Rappel des notions essentielles de physique et thermique
- Incidence et impact des fluides frigorigènes sur l'environnement
- Réglementation concernant les fluides frigorigènes (UE) 517/2014
- Principe de fonctionnement d'une installation frigorifique : compresseur, condenseur, détendeur, évaporateur
- Technologies pertinentes permettant de remplacer les gaz à effet de serre fluorés ou d'en réduire l'utilisation, et sur leur manipulation sans danger

### Travaux pratiques sur 2 jours portant sur les principaux thèmes listés pour la catégorie 1 dans l'arrêté du 29 février 2016

- Contrôle d'étanchéité
- Charge et récupération de fluide frigorigène
- Prescriptions et procédures de gestion, de stockage et de transport des fluides frigorigènes et huiles contaminés

### Epreuve d'évaluation finale "Attestation d'aptitude" :

- Tests théorique et pratique tels que prévus par l'arrêté du 29 février 2016 pour la catégorie 1 par l'organisme certificateur APAVE

**La validité de l'attestation d'aptitude est permanente.**



**Public :** Toute personne du secteur génie climatique, de la réfrigération ou de la climatisation intervenant ou souhaitant intervenir sur des circuits frigorifiques

**Pré requis :** Etre titulaire d'un diplôme de niveau V – Avoir des connaissances sur les installations frigorifiques.

**Méthodes pédagogiques :** Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique. Etude de cas concrets. Epreuves théoriques et pratiques d'évaluation finale.

**Moyen d'encadrement :** L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

**Moyens de suivi et résultats / Evaluation des acquis :**

Mise en situation – Attestation de fin de formation remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints

**EPI non fournis**

## ORGANISATION

**Durée :**  
4 jours + 0,5 jour pour l'évaluation

**Lieu :**  
FDME / En entreprise

**Délais d'accès :**  
1 mois

## INSCRIPTION

01 60 79 74 21  
formation.continue@fdme91.fr